

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi  
12 juillet 2011 à 20h00 au Centre communautaire, située au 2024 route 148, Pontiac à  
laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger  
Larose, Lynne Beaton, Jim Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présents, l'adjointe au directeur général et quelques contribuables.

La séance débute à 20h00.

**PAROLE AU PUBLIC**

- |                              |   |
|------------------------------|---|
| Mme Jean Rebertz             | - État des chemins  |
| Mme Nancy Maxsom             | - Demande une rencontre avec le conseil<br>- Facture du 14 jan. 2011 impayée                                |
| Olivier & Francine Beauchamp | - Écoulement des eaux du chemin d'En-Haut   |
| Michel Miljour               | - V.T.T.  |
| James Reid                   | - Demande une rencontre avec le conseil et le<br>comité de citoyens concernant le règlement de<br>nuisances |
| Paul-Émile Brunette          | - Dépôt d'une lettre concernant le litige avec son<br>voisin  |

**11-07-764**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
  - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 juin et celui des séances spéciales du 7 et du 21 juin 2011
- 5. Administration**
  - 5.1 Transferts budgétaires
  - 5.2 Liste des factures à payer
  - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
  - 5.4 Liste des engagements pour le mois de juillet
  - 5.5 États comparatifs des revenus et des dépenses
  - 5.6 Affichage – poste commis-comptabilité
  - 5.7 Nomination par intérim – commis de bureau
  - 5.8 Annulation des règlements # 07-10, 06-16, 12-07, 06-14, 06-13 et 03-03
  - 5.9 Règlement 05-11 – visant l'annulation du règlement 06-16
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Taux horaire – salaire – préventionniste
  - 6.2 Nomination – lieutenant équipe de soir secteur Est
  - 6.3 Nomination – lieutenant équipe de jour secteur Est
  - 6.4 Nomination – lieutenant en probation - équipe de soir secteur Ouest
  - 6.5 Nomination – directeur du service d'incendie par intérim
  - 6.6 Recrutement – directeur du service d'incendie
  - 6.7 Fin d'emploi – pompiers

7. **Travaux publics**
  - 7.1 Toiture – bibliothèque de Luskville
  - 7.2 Déneigement – trottoirs – village de Quyon
  - 7.3 Projets spéciaux
8. **Hygiène du milieu**
  - 8.1 Grille de tarifs- éco centre
9. **Urbanisme et zonage**
  - 9.1 Dérogation mineure – 1548 Route 148
  - 9.2 Infractions – 10 chemin du Gingembre
  - 9.3 Infractions – nuisances – 300, chemin Tremblay
  - 9.4 Demande à la C.P.T.A.Q. 635 ch. Crégheur – Raymond Bélisle
  - 9.5 Lotissement – 290, route 366 ouest – Rémi Larose
  - 9.6 Demande à la C.P.T.A.Q. – 101, chemin Parker – Roy Nugent
  - 9.7 Remboursement – matricule 3259-91-8126
  - 9.8 Demande à la C.P.T.A.Q.7930, route 148 – Rita Kehoe
  - 9.9 Infractions 1033, rue de Clarendon
10. **Loisirs et culture**
  - 10.1
11. **Divers**
  - 11.1
12. **Rapports divers et correspondance**
  - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;
13. **Dépôt du registre de correspondance**
  - 13.1 Registre de correspondance du mois de juin 2011
14. **Période de questions**
15. **Levée de la séance**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU d’adopter l’ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajouts :**
- 9.10 Avis de motion – règlement visant à modifier le règlement de zonage 177-01 concernant l’usage de recyclage et d’entreposage d’automobiles
  - 10.1 Parc du Sault-des-Chats de Pontiac

Adoptée

Le conseiller Roger Larose arrive à la réunion à 20h05.

**11-07-765**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE REGULIERE DU 14 JUIN ET CELUI DES SEANCES SPECIALES DU 7 ET DU 21 JUIN 2011**

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU d’adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 juin et celui des séances spéciales du 3 et du 21 juin 2011.

Adoptée

**11-07-766**

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (Juillet 2011)**

Il est

Proposé par Brian Middlemiss  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de **90 793,00 \$**.

Adoptée

**11-07-767**

**LISTE DES FACTURES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil retire la facture de Service Pierre Alary au montant de 256,33\$ et celle de Keith Harris au montant de 315,00 \$;  
Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **120 960,54 \$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 28 juin 2011 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

**11-07-768**

**LISTE DES FACTURES À PAYER**

Il est

Proposé par        Inès Pontiroli  
Appuyé par        Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de payer la facture de Service Pierre Alary au montant de **256,33\$** conditionnel à ce qu'il aie un numéro RBQ si requis.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR  
Roger Larose  
Lynne Beaton  
Inès Pontiroli  
Brian Middlemiss

CONTRE  
Dr Jean Amyotte  
Jim Coyle

Adoptée sur division

**11-07-769**

**LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **178 415.63 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 29 juin 2011 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

**11-07-770**

**LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE JUILLET 2011**

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Brian Middlemiss

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **28 993,56 \$** taxes incluses.

Adoptée

**11-07-771**

**ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 176.4 du Code municipal du Québec, les états comparatifs à être déposés au cours du premier semestre doivent l'être au plus tard lors d'une séance ordinaire tenue au mois de mai;

Il est

Proposé par        Roger Larose  
Appuyé par        Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt des états comparatifs;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette résolution vient abroger résolution no 11-06-725.

Adoptée

**11-07-772**

**AFFICHAGE – POSTE DE COMMIS-COMPTABILITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis-comptabilité est devenu vacant depuis la démission de Mme Christiane Prince le 1er juillet 2011;

CONSIDÉRANT QU'un affichage a été fait pour ce poste et que deux personnes se sont inscrites et qu'une d'entre elles a retiré son nom le 4 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE Mme Louise Ramsay a été temporairement assignée à ce poste depuis le 1er juin et qu'elle s'acquitte convenablement de ses tâches;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective;

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de nommer Mme Louise Ramsay au poste de commis-comptabilité et ce à compter du 4 juillet 2011.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de procéder à l'affichage du poste de commis à la taxation, poste occupé précédemment par Mme Ramsay.

Adoptée

**11-07-773**

**NOMINATION PAR INTÉRIM – COMMIS DE BUREAU**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de commis de bureau;

CONSIDÉRANT QUE Mme Anick Bigras a posé sa candidature par affichage;

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE Mme Anick Bigras soit nommée par interim, au remplacement du poste de commis de bureau et ce rétroactivement au 4 juillet 2011.

Adoptée

**11-07-774**

**ANNULATION DES RÈGLEMENTS 07-10 , 12-07, 06-14, 06-13 ET 03-03**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu ;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente ;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins`

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registre du Ministère ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Brian Middlemiss

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Pontiac modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe.
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe.
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Pontiac informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Pontiac demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

**11-07-775**

**RÈGLEMENT NO 05-11 – VISANT L'ANNULATION DU RÈGLEMENT 06-16**

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 06-16 concernant un emprunt et une dépense pour l'achat de deux camions citernes pour la Municipalité de Pontiac avait été adopté le 11 juillet 2006 ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète et statue comme suit, à savoir :

ARTICLE 1 :        Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :        Le présent règlement abroge le règlement no 06-16 et annule toute disposition de celui-ci.

ARTICLE 3 :        Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

**11-07-776**

**TARIF – PRÉVENTIONNISTE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adoptée l'organigramme relatif à la brigade du service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le poste de préventionniste doit comporter un taux horaire adéquat;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Claude Fortin;

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité paie le taux horaire de 19,26 \$ pour le travail effectué par le préventionniste.

Adoptée

**11-07-777**

**NOMINATION – LIEUTENANT - EQUIPE DE SOIR SECTEUR EST**

CONSIDÉRANT les examens passés pour les postes de lieutenant;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Claude Fortin;

Il est

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité nomme M. Evan Prest au poste de lieutenant à la brigade d'incendie de Pontiac, sur l'équipe de soir dans le secteur Est de la municipalité.

Adoptée

Le conseiller Brian Middlemiss quitte la table à 21h05.

**11-07-778**

**NOMINATION – LIEUTENANT - EQUIPE DE JOUR SECTEUR EST**

CONSIDÉRANT les examens passés pour les postes de lieutenant;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Claude Fortin;

Il est

Proposé par  
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE la municipalité nomme M. Brian Middlemiss au poste de lieutenant à la brigade d'incendie de Pontiac, sur l'équipe de jour dans le secteur Est de la municipalité.

N'ayant eu aucun proposeur ou second, la résolution est rejetée.

Rejetée

Le conseiller Brian Middlemiss revient à la table à 21h10.

**11-07-779**

**NOMINATION – LIEUTENANT EN PROBATION - EQUIPE DE SOIR SECTEUR OUEST**

CONSIDÉRANT les examens passés pour les postes de lieutenant;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Claude Fortin;

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité nomme M. Francis Madore au poste de lieutenant en probation à la brigade d'incendie de Pontiac, sur l'équipe de soir dans le secteur Ouest de la municipalité.

Adoptée

**11-07-780**

**DIRECTEUR – SERVICE D'INCENDIE – PAR INTÉRIM**

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité entérine la nomination de M. Mario Allen à titre de chef de service des incendies par intérim aux conditions déjà précédemment établies.

Adoptée

**11-07-781**

**RECRUTEMENT – DIRECTEUR – SERVICE D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et du chef aux opérations de la brigade incendie;

Il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité procède à des démarches de recrutement pour combler le poste de directeur du service des incendies.

Adoptée

**11-07-782**

**FIN D'EMPLOI – POMPIERS**

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Éric Vincente, Philippe Brière et Jean Côté avaient été engagés à titre de pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT QU'ils n'ont pas donné suite aux demandes de la municipalité notamment pour la formation;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité mette fin au lien d'emploi de M. Éric Vincente, M. Philippe Brière et M. Jean Côté.

Adoptée



**11-07-783**

**TOITURE – BIBLIOTHÈQUE DE LUSKVILLE**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues suite aux appels d'offre pour la toiture de la bibliothèque de Luskville ;

CONSIDÉRANT QUE Construction Pieschke Inc. est l'entreprise ayant soumissionné le prix le plus bas ;

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité confie à Construction Pieschke Inc. les travaux de toiture de la bibliothèque de Luskville au coût de 15 414,05 \$ (taxes incluses). (poste budgétaire #02-702-30-522).

Adoptée

**11-07-784**

**DENEIGEMENT – TROTTOIRS – VILLAGE DE QUYON**

Il est

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à demander des offres pour le déneigement des trottoirs dans le village de Quyon, le tout en conformité avec la loi et selon le devis habituel, pour une période de 3 ans soit pour les hivers 2011-2014, avec l'option de renouvellement annuel pour 2 années supplémentaires.

Adoptée

**11-07-785**

**PROJETS SPÉCIAUX**

CONSIDÉRANT les demandes reçues par certaines associations;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des chemins de tolérance;

Il est

Proposé par        Inès Pontiroli  
Appuyé par        Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde l'aide financière suivante aux associations à même les budgets « projets spéciaux – chemins de tolérance et que le manque à gagner de 3,703.60\$ soit pris à même le surplus général :

Association Pointe-aux-Roches	4 785,00 \$
Association de la Plage Baie Noire	3 396,60 \$
Association des résidents de la plage François Tremblay	1 000,00 \$
Association de la plage Albert Tremblay	970,00 \$
<u>Association du domaine des Oies</u>	<u>7 052,00\$</u>
TOTAL	17 023,60\$

Adoptée

**11-07-786**

**GRILLE DE TARIFS – ÉCO-CENTRE**

Il est

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte la grille tarifaire suivante pour l'acceptation des produits à l'éco-centre :

1. Objets encombrants ..... Gratuit
2. Métal..... Gratuit
3. Pneus de voitures et camionnettes  
camions (inférieur à 48 po.) déjantés ..... Gratuit
4. Pneus de voitures et camionnettes  
camions (inférieur à 48 po.) non-déjantés ..... 15,00 \$
5. Matériaux de construction (secs)..... 125,00 \$ / tonne
6. Déchets contaminés ..... 140,00 \$ / tonne
7. Bois..... 70,00 \$ / tonne
8. Béton ..... 35,00 \$ / tonne
9. Recyclable (triés)..... Gratuit
10. Pneus 48 po. et plus,  
jusqu'à maximum de 70 po.(diamètre extérieur) .2,00 \$/ pouce Maximum  
100,00\$
11. Tarif minimum ..... 25.00\$ pour 250 kg et moins

Adoptée

**11-07-787**

**DÉROGATION MINEURE – Yves Anglehart – 1548, route 148**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure concernant le terrain situé au 1548, route 148, lot no. 2684058;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de réduire la marge latérale nord-est du garage existant situé à 1,09 mètres de la ligne de propriété, alors que la marge prescrite par le règlement de zonage 177-01 est de 2 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la demande de dérogation soit acceptée.

Adoptée

**11-07-788**

**INFRACTIONS – 10, chemin du Gingembre**

CONSIDÉRANT QUE des travaux non conformes à la réglementation municipale ont été effectués sans permis;

CONSIDÉRANT QUE des avis d'infractions ont été envoyés au propriétaire relativement aux travaux effectués;

CONSIDÉRANT les délais accordés au propriétaire pour se conformer,  
CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu le 15 février 2011;  
CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le propriétaire n'a toujours pas régularisé la situation;  
CONSIDÉRANT que le Conseil reconnaît qu'il y a infraction;

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac mandate la firme de huissiers Paradis Montpetit Beauchamp à exécuter le jugement en procédant à la démolition de la remise.

Adoptée

**11-07-789**

**INFRACTIONS – NUISANCES – 300, Chemin Tremblay**

CONSIDÉRANT le règlement sur les nuisances 04-07;  
CONSIDÉRANT QUE plusieurs avis d'infraction ont été envoyés au propriétaire concernant les nuisances;  
CONSIDÉRANT QUE le jugement de la cour Municipale ;  
CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le propriétaire n'a toujours pas régularisé la situation ;  
CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît qu'il y a infraction ;  
EN CONSÉQUENCE,

Il est

Proposé par        Inès Pontiroli  
Appuyé par        Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la Directrice du service d'urbanisme à transmettre à nos conseillers juridique, le dossier du contribuable pour procédures.

Adoptée

**11-07-790**

**DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 635 Crégheur – Raymond Bélisle**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 2683550 (5000 mètres carrés) dans le but d'y construire une résidence unifamilial;  
CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;  
CONSIDÉRANT QUE M. André Bélisle assurera la relève de la ferme de M. Raymond Bélisle;  
CONSIDÉRANT l'inventaire restreint des lots en zone résidentielle;  
CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Brian Middlemiss  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 2683550.

Adoptée

**11-07-791**

**LOTISSEMENT – 290, route 366 Ouest – Rémi Larose**

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire subdiviser une partie du lot 28A-16, rang 13, Canton Onslow, dans le but de créer le lot 28A-16-4, rang 13, Canton Onslow;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande du requérant telle que présentée sur le plan préparé par l'arpenteur André Fortin sous ses minutes 2959 en date du 31 mai 2011.

Adoptée

**11-07-792**

**DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. – 101, Parker – Roy Nugent**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'aliénation, subdivision et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4202457 (partie 1, 4 et 5 du plan en annexe) dans le but d'accroître l'usage résidentiel et de relocaliser les chalets existants sur des lots d'un acre;

CONSIDÉRANT le dossier no 365153 à la C.P.T.A.Q.;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre qu'agricole, d'une partie du lot 4202457.

Adoptée

**11-07-793**

**REMBOURSEMENT – MATRICULE 3259-91-8126**

CONSIDÉRANT le chapitre 2 du règlement de lotissement 178-01, soit les dispositions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturelles ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis juridique de Me Michel Lafrenière en date du 9 mai 2011 mentionne que la municipalité pourrait exempter par règlement, le paiement des sommes exigées en vertu du même règlement de lotissement 178-01 ;

Il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE la municipalité annule les sommes facturées pour les parcs, terrains de jeux et espaces naturels des factures 872 et 1519 portées au matricule 3259-91-8126.

N'ayant eu aucun secondaire, la résolution est rejetée.

Rejetée

**11-07-794**

**DEMANDE À LA C.P.T.A.O – 7930 route 148 – Rita Kehoe**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 1A, rang 4, Canton Onslow dans le but d'y construire une résidence unifamilial;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT l'inventaire restreint des lots en zone résidentielle;

CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 1A, rang 4, Canton Onslow

Adoptée

**11-07-795**

**DOSSIER LITIGIEUX ET INFRACTIONS – 1033, rue de Clarendon**

CONSIDÉRANT QUE l'état vétuste du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le jugement de la Cour Supérieure rendu le 3 février 2010;

Il est

Proposé par Edward McCann  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac mandate la firme de huissiers Paradis-Montpetit-Beauchamp pour exécuter le jugement de la Cour Supérieur rendu le 3 février 2010 en procédant à la démolition du bâtiment.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution car il est d'avis que le propriétaire aurait dû être notifié avant par lettre d'avocat.

Adoptée sur division

## **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Jim Coyle à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement visant à modifier le règlement de zonage 177-01 concernant l'usage de recyclage et d'entreposage d'automobiles.

**11-07-796**

### **PARC DU SAULT-DES-CHATS DE PONTIAC**

CONSIDÉRANT QUE le comité pour la création du Parc du Sault-des-Chats a obtenu des subventions pour l'étude de faisabilité du Parc du Sault-des-Chats de Pontiac;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 5 000,00 \$ est demandé de la part de la municipalité sur un budget de 165 222,00 \$;

CONSIDÉRANT l'importance du projet pour le développement du secteur Quyon;

Il est

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de verser la somme de 5 000,00 \$ à même les budgets 2011 et 2012 pour la réalisation de l'étude de faisabilité du Parc du Sault-des-Chats.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

## **RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE**

- Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;

## **DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE**

- Registre de correspondance du mois de juin 2011.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

11-07-797

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par

Appuyé par

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à \_\_\_\_\_ ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*